

COM(2024) 920 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 avril 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 avril 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2024 budgétisation de
l'excédent de l'exercice 2023

E 18739



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 avril 2024
(OR. en)

8685/24

Dossier interinstitutionnel:
2024/0089(BUD)

FIN 359

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	9 avril 2024
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2024) 920 final
Objet:	PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 2 AU BUDGET GÉNÉRAL 2024 BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2023

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2024) 920 final.

p.j.: COM(2024) 920 final

Bruxelles, le 9.4.2024
COM(2024) 920 final

2024/0089 (BUD)

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 2
AU BUDGET GÉNÉRAL 2024**

BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2023

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l’énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l’Union européenne¹, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union [...]², et notamment son article 44,
- le budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2024, adopté le 22 novembre 2023³,
- le projet de budget rectificatif n° 1/2024⁴, adopté le 29 février 2024,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 2 au budget 2024.

MODIFICATIONS À L’ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l’état général des recettes et en particulier à la section III sont disponibles sur EUR-Lex (<https://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>).

¹ Décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l’Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom (JO L 424 du 15.12.2020).

² Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018).

³ JO L, 2024/207, 22.2.2024.

⁴ COM(2024) 80 final.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2024 vise à inscrire au budget 2024 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2023. Comme le prévoit l'article 18, paragraphe 3, du règlement financier applicable au budget général de l'Union⁵ (ci-après le «règlement financier»), le solde de l'exercice 2023 constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les quinze jours suivant la présentation des comptes provisoires, à la fin du mois de mars 2024.

1. L'exécution de l'exercice 2023 présente un excédent d'environ 0,6 milliard d'EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2024.

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2023	
Excédent – recettes	238 746 744
Excédent – dépenses	393 878 830
Excédent total	632 625 574

2. La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2024. Les contributions des États membres seront également influencées par les prévisions révisées relatives aux ressources propres; ces chiffres, qui seront disponibles après la réunion du comité consultatif des ressources propres qui aura lieu dans le courant de 2024, seront intégrés dans un projet de budget rectificatif ultérieur, conformément à l'article 44, paragraphe 1, point b), du règlement financier.
3. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat pour 2023 en termes d'exécution des recettes:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2023	Budget (y compris BR 1-4)	Exécution	Variation
Sous-total recettes	165 202 974 773	165 441 721 517	238 746 744
— Titre 1 – Ressources propres	151 040 594 788	149 535 853 059	-1 504 741 729
<i>Cotisations et autres droits dans le secteur du sucre</i>	0	1 756 294	1 756 294
<i>Droits de douane</i>	23 730 100 000	22 081 301 059	-1 648 798 941
<i>Ressource propre provenant de la TVA</i>	22 458 526 500	22 482 072 586	23 546 086
<i>Ressource propre fondée sur le RNB</i>	97 650 082 928	97 702 157 940	52 075 012
<i>Correction des déséquilibres budgétaires accordée au RU</i>	0		0
<i>Réduction brute de la contribution RNB annuelle accordée à certains EM</i>	0	43 489 694	43 489 694
<i>Ressource propre fondée sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés</i>	7 201 885 360	7 225 075 485	23 190 125
— Titre 2 – Excédents, soldes et ajustements	2 519 010 950	2 550 993 448	31 982 498
— Titre 3 – Recettes administratives	1 894 666 175	2 001 468 072	106 801 897
— Titre 4 – Produit financier, intérêts de retard et amendes	710 280 669	2 475 899 816	1 765 619 147
— Titre 5 – Garanties budgétaires, opérations d'emprunts et prêts	0	0	0
— Titre 6 – Recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union	9 038 422 191	8 877 507 122	-160 915 069

4. Les variations nettes cumulées dans le titre 1 (*Ressources propres*) et le titre 2 (*Excédents, soldes et ajustements*) s'établissent à -1 472,8 millions d'EUR. Cette différence négative est principalement due au fait que le montant des droits de douane mis à la disposition du budget de l'UE au cours du second semestre de l'année était moins élevé qu'attendu.
5. Les variations dans le titre 3 (*Recettes administratives*) s'établissent à 106,8 millions d'EUR. Cette situation est principalement due au taux de contribution au régime de pensions, qui a été

⁵ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

plus élevé que prévu initialement, ainsi qu'à l'application d'une actualisation intermédiaire des rémunérations à partir de janvier 2023. Ces deux éléments ont augmenté mécaniquement le niveau des impôts et prélèvements et des contributions au régime de pensions.

6. Les variations dans le titre 4 (*Produit financier, intérêts de retard et amendes*) représentent un montant de 1 765,6 millions d'EUR, qui se compose du produit des amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et des intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes.
7. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du résultat pour 2023 en termes d'exécution budgétaire des dépenses, toutes institutions confondues:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2023	Budget (y compris BR 1-4)	Exécution	Variation
Sous-total dépenses	165 202 974 773	164 809 095 943	-393 878 830
Exécution des crédits autorisés dans le budget	165 202 974 773	165 004 817 243	-198 157 530
— Commission européenne	160 513 578 100	160 354 550 314	-159 027 786
<i>Rubrique 1 – Marché unique, innovation et numérique</i>	20 128 876 581	20 109 892 540	-18 984 041
<i>Rubrique 2a – Cohésion économique, sociale et territoriale</i>	49 236 902 765	49 227 567 732	-9 335 034
<i>Rubrique 2b – Résilience et valeurs</i>	7 231 818 351	7 227 885 569	-3 932 782
<i>Rubrique 3 – Ressources naturelles et environnement</i>	56 655 807 986	56 629 277 882	-26 530 103
<i>Rubrique 4 – Migration et gestion des frontières</i>	2 661 982 072	2 597 329 666	-64 652 406
<i>Rubrique 5 – Sécurité et défense</i>	1 386 228 612	1 370 688 007	-15 540 605
<i>Rubrique 6 – Le voisinage et le monde</i>	14 574 291 430	14 560 140 195	-14 151 235
<i>Rubrique 7 – Administration publique européenne</i>	6 656 322 828	6 650 473 176	-5 849 652
<i>Instruments spéciaux thématiques</i>	1 981 347 475	1 981 295 547	-51 928
— Autres institutions	4 689 396 673	4 650 266 929	-39 129 744
<i>Parlement européen</i>	2 247 134 550	2 238 344 831	-8 789 719
<i>Conseil et Conseil européen</i>	647 908 757	628 536 397	-19 372 360
<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>	486 025 796	482 252 071	-3 773 725
<i>Cour des comptes européenne</i>	175 059 922	171 627 190	-3 432 732
<i>Comité économique et social européen</i>	158 767 970	156 709 673	-2 058 297
<i>Comité des régions</i>	116 675 392	116 569 118	-106 274
<i>Médiateur européen</i>	13 212 447	12 603 950	-608 497
<i>Contrôleur européen de la protection des données</i>	22 711 559	21 753 845	-957 714
<i>Service européen pour l'action extérieure</i>	821 900 280	821 869 855	-30 425
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	0	-118 093 796	-118 093 796
— Commission européenne	0	-69 695 285	-69 695 285
<i>Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (reports de droit)</i>	0	-39 938 887	-39 938 887
<i>Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (reports de droit et par décision)</i>	0	-29 756 398	-29 756 398
— Autres institutions	0	-48 398 511	-48 398 511
<i>Parlement européen</i>	0	-20 258 035	-20 258 035
<i>Conseil et Conseil européen</i>	0	-5 996 551	-5 996 551
<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>	0	-5 198 644	-5 198 644
<i>Cour des comptes européenne</i>	0	-1 492 307	-1 492 307
<i>Comité économique et social européen</i>	0	-2 043 574	-2 043 574
<i>Comité des régions</i>	0	-1 884 593	-1 884 593
<i>Médiateur européen</i>	0	-118 211	-118 211
<i>Contrôleur européen de la protection des données</i>	0	-416 201	-416 201
<i>Service européen pour l'action extérieure</i>	0	-10 990 394	-10 990 394
Variations du taux de change sur les dépenses	0	-77 627 505	-77 627 505

8. Le montant non exécuté des crédits budgétaires votés, toutes institutions confondues, s'est établi à 198,2 millions d'EUR. La Commission a exécuté 99,9 % des crédits de paiement

autorisés. La sous-exécution enregistrée par la Commission portait sur un montant de 159 millions d'EUR de crédits votés et de 70 millions d'EUR de crédits reportés de 2022.

9. De même, le niveau de la sous-exécution et de l'annulation des crédits concernant les autres institutions est resté faible en 2023.